

ATREBATIE

Les services de la préfecture livrent leurs bons conseils aux élus sur l'urbanisme

Avec l'assainissement, la question de l'urbanisme est l'une de celles qui suscitent le plus d'interrogations, voire d'inquiétudes, chez les élus. Ils étaient ainsi nombreux à assister à la réunion d'information avec les services dédiés de la préfecture, programmée la semaine dernière par la communauté de communes de l'Atrébatie.

PAR DAVID DERIEUX
saintpot@lavoixdunord.fr

Après le Pays d'Heuchin et les 2 Sources, l'Atrébatie était donc la semaine dernière le troisième territoire à organiser ce type de réunion. Face aux élus, le sous-préfet Raymond Le Deun, mais aussi Olivier Hannedouche, chef du service urbanisme de la préfecture, Annick Menuge et Anne-Sophie Margollé. Des professionnels venus répondre aux questions des élus sur la politique à mener en matière d'urbanisme, et expliquer pourquoi des certificats d'urbanisme et des permis de construire sont parfois refusés sans que les maires n'en comprennent les raisons.

En introduction, le président Pierre Guillelant a rappelé que si le mot urbanisme est destiné à la ville à l'origine, il prend un sens tout



Les élus ont été attentifs aux explications livrées par Anne-Sophie Margollé.

aussi important en milieu rural. La problématique y est en effet bien connue : beaucoup de communes, trop petites, renoncent à établir un document d'urbanisme. En conséquence, elles se voient refuser des autorisations de construire qui la privent de renouvellement et de croissance. L'impasse n'est jamais très loin entre des maires en colère, dubitatifs, et des services qui reçoivent de multiples demandes de re-

Sur les 27 communes de l'Atrébatie, 12 sont dépourvues de tout document d'urbanisme.

cours. « Quand les dossiers nous sont à nouveau envoyés, on procède à nouveau à un vrai travail complet d'examen de la situation. Je sais que les refus entraînent une certaine



frustration chez les élus et les partikuliers », a précisé Raymond Le Deun.

Sur les 27 communes de l'Atrébatie, 6 possèdent un plan local d'urbanisme, 9 ont une carte communale, et 12 sont dépourvues de tout document d'urbanisme (parmi lesquelles deux ont présenté un projet d'élaboration d'une carte communale). Sans document de référence, les zones constructibles ne

sont pas préalablement définies et c'est un règlement national commun qui s'applique. « Sur le secteur, le pourcentage d'autorisations est dans une bonne moyenne. En 2010, 48 % des certificats d'urbanisme ont été déclarés positifs », a détaillé Anne-Sophie Margollé.

Les principaux motifs de refus sont le non respect de la règle de constructibilité limitée (urbanisme dispersé incompatible avec la vocation des espaces naturels), l'ab-

« L'an dernier, 48 % des certificats d'urbanisme ont été déclarés positifs sur le territoire. »

sence de réseaux (assainissement, électricité, téléphone...), la proximité d'installations classées (périmètre de 100 mètres autour de chaque bâtiment comportant des animaux ou un fourrage), le refus d'un visa conforme de l'architecte des Bâtiments de France, et la desserte insuffisante pour la lutte contre l'incendie.

Pour chaque commune qui le souhaitait, Anne-Sophie Margollé a présenté la carte du village et les contraintes à respecter. La meilleure des solutions étant encore de se doter d'un document d'urbanisme, à savoir pour la majorité d'une carte communale. ■